

GRILLE DE SELECTION DES PROJETS

Version du 26 mai 2023

Dispositif 08 – Soutien aux investissements agricoles productifs - Transformation à la ferme

Thèmes :	Critères :	Points
1 – Porteur de projet	Projet porté par une exploitation qui comprend au moins soit : - un Jeune agriculteur tel que défini au 4.1.5 du Plan Stratégique National, - un Nouvel Agriculteur tel que défini par la délibération CPR 23.03.12.05 du 17 mars 2023	60
	Nouvel installé : Installé depuis moins de 5 ans	60
	Autres	20
2 – Filières de production <i>NB : si les investissements concernent plusieurs filières, retenir la filière qui donne le plus de points</i>	Inscription dans un Signe d'Identification de Qualité et d'Origine (SIQO) : Label Rouge, AOC, AOP, IGP, spécialité traditionnelle garantie (STG), Agriculture Biologique.	50
	Élevage : filières laitières et carnées	40
	Cultures spécialisée (hors viticulture) : arboriculture, horticulture, maraîchage, semences	30
	Autres	10
3 – Nature de produit fini	Produits finis majoritairement à destination de l'alimentation humaine	30
	Autres produits	10
4 – Economie <i>NB : même si le projet correspond à plusieurs critères, un seul d'entre eux sera retenu pour l'attribution des points</i>	Commercialisation en circuit de proximité : A l'appui d'une analyse économique et d'une étude de marché montrant l'impact de l'investissement sur les postes de dépenses et de recettes sur 3 ans et un prévisionnel prévoyant + 50% de CA réalisé avec des opérateurs régionaux.	40
	Participation à une démarche collective reconnue : Filière locale, C du Centre, Bienvenue à la Ferme, Terre d'Eure-et-Loir, Agrilocal, organisation de producteurs, ...	40
5 – Mise en place d'une démarche RSE <i>NB : même si le projet correspond à plusieurs critères, un seul d'entre eux sera retenu pour l'attribution des points</i>	Isolation des locaux de transformation et/ou commercialisation (matériaux, équipements, matériel et aménagement), régulation (ventilation, programmeur chauffage...), éclairage lié à l'économie d'énergie (ampoules à basse consommation, panneaux photovoltaïques, ...)	40
	Matériel permettant la réduction ou la simplification des tâches ou leur pénibilité (matériel d'automatisation, matériel lié à l'ergonomie).	40
	Adhésion à un groupement d'employeur	40
Plancher de sélection : 100 points		